

*Initiatives parlementaires*

[Traduction]

Je ne sais pas combien de gens sauraient répondre à cette question aujourd'hui même. Cela pourrait changer pratiquement d'un jour à l'autre. Terre-Neuve pourrait maintenant prétendre qu'elle a la capacité de produire plus de pétrole que n'importe quelle autre province.

[Français]

Voici une autre question: Dans quelle province trouve-t-on le plus de forêts?

[Traduction]

Cela dépend de la province qui a coupé la majorité de ses arbres.

[Français]

Et celle-ci: Nommez les cinq Grands Lacs entre le Canada et les États-Unis.

[Traduction]

Voici une autre question: Nommez les trois niveaux de gouvernement.

[Français]

Celle-ci m'a intrigué: Nommez les trois niveaux de gouvernement.

[Traduction]

J'ai fait de la politique au niveau municipal, et on me disait, comme on disait aux Canadiens, que, selon les provinces, il pouvait y avoir jusqu'à quatre niveaux de gouvernement: le niveau fédéral, le niveau provincial et, en Ontario, le niveau régional, puis le niveau municipal. Bien sûr, ne dites pas cela aux conseils scolaires, ils pourraient être froissés, car ils se considèrent comme un autre niveau de gouvernement.

Je voudrais faire part à la Chambre d'une question qui a été posée à une candidate. On lui a refusé sa citoyenneté parce qu'on lui avait demandé: comment vote-t-on? Elle avait dit que l'on cochait une case. On lui a refusé sa citoyenneté parce qu'elle aurait dû dire qu'on mettait un X.

• (1150)

**Mme Maheu:** Ce n'est pas vrai.

**M. Harb:** Je ne sais pas, monsieur le Président, il me semble que bien des gens mettent une coche d'autres un X, mais que les deux sont admis.

Une autre personne a été refusée pour avoir mal répondu à la question: où s'assoit la Reine? Cette personne avait innocemment répondu dans un fauteuil. Ce n'était pas cela puisqu'elle s'assoit sur le trône. Cette question et quelques autres lui ont valu un refus.

La personne a 63 ou 64 ans et elle n'a pas d'autres possibilités que de faire une nouvelle demande. Cinq ans plus tard, le même scénario se reproduira.

Je reconnais que j'ai contesté toutes ces demandes refusées et que j'ai eu la possibilité d'examiner les antécédents de ces personnes. J'ai découvert que ces gens ne savaient ni lire ni écrire non seulement en anglais ou en français, mais également dans leur langue maternelle, surtout ceux qui ont déjà plus de 55 ans. J'ai décidé de présenter leur cas à la Cour fédérale. Nous voici encore confrontés à un processus qui peut prendre jusqu'à un an à cause de l'accumulation de travail en retard.

Les ministres sont parfaitement au courant de ces difficultés et n'ont jamais rien fait pour les résoudre. Pour compliquer davantage la situation de tous ces gens au Canada, en 1990, 114 478 demandes de citoyenneté ont été faites, et je vous laisse le soin de deviner combien de juges nous avons. Nous avons 48 juges pour traiter toutes ces demandes. Cela représente à peu près 2 000 demandes par juge. C'est tout à fait injuste et il en sera ainsi tant qu'on ne se sera pas penché sur le système et qu'on n'aura pas réformé la Loi sur la citoyenneté.

Si je parle ainsi, c'est qu'un sondage Gallup a fait savoir que 30 p. 100 des Canadiens ne peuvent pas réussir le test de la citoyenneté.

**Mme Maheu:** Et des Canadiens nés à l'étranger.

**M. Harb:** Cela veut dire que près de un Canadien sur trois ne pourrait pas réussir l'examen de la citoyenneté.

**Mme Maheu:** Des Canadiens nés au Canada.

**M. Harb:** Des Canadiens nés au Canada. Je ne suis pas sûr si on compte les autochtones dans ce chiffre. Si ce n'est pas le cas, il faut le majorer de 10 p. 100.

De qui se moque-t-on? La version actuelle du test de la citoyenneté et de la loi ne répond pas au besoin et ne contribue pas à faire de meilleurs citoyens. Nous devons modifier la loi de façon à intégrer les gens au système et non pas à les faire fuir.